



Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) - Concepteur / Encadrant - Intra



Objectifs de la formation

Approfondir ses connaissances de Concepteur/Encadrant liées aux travaux à proximité des réseaux, se préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

Compétences visées

- ✓ Connaître la réforme, les obligations et responsabilités
- ✓ Connaître la réglementation AIPR et DT-DICT
- ✓ Approfondir ses connaissances du Guide Technique
- ✓ Connaître les types de réseaux concernés
- ✓ Être capable d'identifier les risques métier
- ✓ Savoir adapter ses méthodes de travail

PUBLIC

Concepteur : Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet (conducteur de travaux, chargé d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, personnel de maîtrise d'ouvrage, personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux)

Encadrant : Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux

MODALITES

- Durée : 7h (1 jour).
- Nombre de participants : 12 participants maximum et 1 participant minimum
- Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 60 mois.
- Type d'action : Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

PRÉ-REQUIS

Pour l'examen par QCM, chaque stagiaire devra présenter une pièce d'identité valide au formateur.

Textes officiels

Arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux

Formacode :
22070 canalisation réseau extérieur - NSF 231
22054 travaux publics - NSF 231

Programme F LmAIPRConcept A - Edition du 27-07-2021
Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du code du travail



Programme détaillé de la formation

1- Partie théorique (6 heures)

- L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux :
- La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Evaluation
- Définitions et glossaire
- Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispense
- Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes) – Evaluation
- DT suivie d'une DICT
 - La préparation du projet – Evaluation
 - La préparation des travaux
- DT-DICT conjointes – « Régime simultané » – Evaluation
- L'exécution des travaux
 - Les techniques de géo-détection
 - Le marquage-piquetage – Evaluation
 - Les méthodes de travail non destructrices
 - Cas particulier des travaux urgents - « ATU » – Evaluation
 - Application du « guide technique » – Evaluation
 - La reconnaissance sur le terrain et repérage cartographique – Evaluation
 - En cas de dommage, d'arrêt de chantier... – Evaluation

2- Examen QCM (1 heure)

- Examen de compétences par QCM AIPR sur tablettes numériques fournies par CEPIM ou postes informatiques du client
(Pour l'examen sur nos tablettes, le client devra mettre à disposition un accès au réseau internet par Wi-Fi)

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens techniques

Tablettes individuelles pour passer les tests

Evaluation

- Les acquis sont évalués par un examen de compétences QCM accessible sur une plateforme dédiée

Documents délivrés

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Attestation de compétence et carte AIPR pré-rédigée adressées au signataire de la convention ou à son correspondant.
- Un manuel est remis à chaque stagiaire.